

Le bill C-48 prévoit un rajout de 8 milles aux 52 milles qui viennent d'être terminés en vertu de la loi originale. Vous vous rappellerez que la construction de cette ligne de 52 milles était nécessaire en vue d'atteindre une mine de zinc-cuivre exploitée à Chisel Lake par la *Hudson Bay Mining and Smelting Company*. Cette compagnie commence à exploiter un nouveau dépôt à Stall Lake, environ huit milles de Chisel Lake, et elle désire obtenir des services ferroviaires jusqu'à cette nouvelle mine. Elle a également l'intention d'exploiter un nouveau dépôt à un endroit dénommé Osborne Lake, éloigné de 11 milles de Stall Lake mais elle transportera le minerai par camions jusqu'à la tête du chemin de fer de Stall Lake, d'où il sera expédié pour traitement par la ligne de Chisel Lake jusqu'à Flin Flon.

La compagnie de chemin de fer a conclu un accord de trafic avec garantie, avec la *Hudson Bay Mining*, similaire à celui qui concernait le parcours original des 52 milles. Le coût estimatif du prolongement est de \$1,090,000, et la compagnie nous informe qu'elle a pu construire les premiers 52 milles à un coût suffisamment inférieur à l'estimation première de \$8,840,000 pour pouvoir aménager ce nouveau prolongement sans dépasser la somme prévue en premier lieu. Par conséquent, elle ne demande aucun crédit supplémentaire aux termes de la présente loi. Voilà pourquoi une résolution n'a pas précédé la présentation de ce bill.

J'estime que les membres du Comité comprendront que c'est là le prolongement logique de la ligne originale de Chisel Lake afin de pourvoir à l'augmentation de la production de la compagnie. La compagnie assure que, selon les études qu'elle a effectuées, ce projet sera rentable, tout comme le projet original.

Avant de demander aux témoins de la compagnie de chemin de fer qui sont ici présents, de comparaître, je crois qu'il ne serait que juste de rappeler aux membres du Comité que, bien que nous désirions obtenir tous les renseignements nécessaires, prouvant que le projet devrait être adopté, cependant, vous savez tous que la compagnie de chemin de fer hésite à divulguer les détails de ses transactions avec les industries relativement à ces lignes d'embranchement. Les représentants de la compagnie m'ont expliqué de façon détaillée les raisons pour lesquelles ils prennent cette attitude, et je suis de leur avis pour ce qui est de ne pas leur nuire lors de négociations futures de ce genre, et lorsqu'ils demandent que les détails de leurs transactions ne soient pas révélés, nous devrions respecter leurs désirs, dans la mesure du possible.

Dans certains cas, il me disent qu'ils ne s'opposent nullement à ce que soient révélés les accords concernant ce trafic, mais en d'autres cas ils ont des raisons qui motivent leur refus de les dévoiler. Par conséquent, lorsqu'ils nous demandent de ne pas dévoiler certains de ces faits, je crois que nous devrions agir ainsi. C'est la ligne de conduite qui, dans le passé, a été suivie dans des affaires de ce genre.

Les représentants de la compagnie des chemins de fer m'ont dit qu'ils pouvaient expliquer entièrement la portée de ces deux bills. Il leur fera plaisir de répondre à toutes les questions que vous désirerez poser sur ce sujet, afin que vous obteniez tous les renseignements concernant ces projets. Cependant, ils nous demandent d'être indulgents si sont posées des questions concernant des détails, qui pourraient les forcer à révéler des secrets ou à donner des renseignements spécifiques qui pourraient leur faire tort lors de négociations futures avec les industries. Cependant, ils sont ici pour nous aider et ils sont prêts à nous fournir tout renseignement que peut désirer un membre du comité.

M. FISHER: Puis-je demander au ministre si c'est là une déclaration de la politique générale concernant les sujets qui sont soumis à notre Comité? Je soulève ce point parce que vous vous rappellerez que des motions ont été soumises et des débats ont eu lieu dans ce comité concernant cette question. Il me semble que vous avez énoncé l'attitude du gouvernement en ce qui concerne les révélations.